

## **CHSCTD 87 du 13 mars 2018**

### **Déclaration liminaire concernant le rétablissement du jour de carence dans la Fonction Publique.**

*Déclaration lue au nom de l'ensemble des représentants des personnels (FSU et UNSA)*

Les représentants du personnel tiennent à réaffirmer avec force que le rétablissement du délai de carence dans la Fonction Publique pénalise les personnels contraints à congés maladie sur prescription médicale. Ils subissent, de fait, une baisse de leurs salaires comme s'ils étaient coupables d'être malades. Faut-il rappeler que le taux d'absence des fonctionnaires est inférieure à celle des salariés du privé. Par ailleurs, une récente étude de l'INSEE centrée sur la Fonction Publique montre que son instauration, entre janvier 2012 et janvier 2014, avait diminué de 50% les absences de deux jours mais augmenté de près de 25% les absences d'une semaine à trois mois. Si bien que la part des fonctionnaires absents sur une semaine n'avait pas vraiment bougé.

Nous tenons à dénoncer fortement l'effet de cette mesure, notamment sur la santé et la sécurité des agents. En effet, nous constatons déjà que des agents renoncent à utiliser leurs congés maladie en raison de cette « ponction » sur salaire.

La journée de carence est jugée par beaucoup, comme injuste et inefficace et relevant davantage de la seule volonté de stigmatiser toujours plus les agents de la Fonction publique. Aujourd'hui, les agents ne comprennent pas pourquoi cette disposition législative est rétablie.

Cette mesure met véritablement en cause leur santé. C'est pour cela que nos organisations considèrent que pour lutter contre ce que certains qualifient « d'absentéisme », il faut plutôt agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine de prévention, notamment dans le cadre des CHSCT.